

Cours de spécialisation en responsabilité civile et droit des assurances

Cours 2020/2021

Inscription pour les non-membres FSA Délai d'inscription : 30 avril 2020

Données personnelles

Prière de ne pas brocher les documents!

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Titre	<input type="text"/>		
Etude	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
NPA, Lieu	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
E-Mail	<input type="text"/>		
Année de naissance	<input type="text"/>	Année de patente	<input type="text"/>
Langue maternelle	D <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	I <input type="checkbox"/>

Indications relatives à la qualité de membre FSA

Membre actif depuis	<input type="text"/>	Membre passif depuis / jusque	<input type="text"/>
Entré(e) le	<input type="text"/>		
Taux d'occupation en tant qu'avocat(e), en pourcent (en % d'une semaine de 5 jours)	<input type="text"/>		
Congé prolongé	<input type="text"/>		

Indications relatives au domaine spécialisé

Actif/ve de manière approfondie en droit de la RC et des assurances	<input type="text"/>
---	----------------------

Publications en droit de la RC et des assur.

Liste jointe en annexe

Concernant les activités accessoires en lien avec le droit de la famille

Genre d'activité	du / au	Taux d'occupation / heures
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Estimation du nombre d'heures par année consacrées dans le domaine spécialisé en %
(de 100%, activité principale et accessoire, Ø 4 dernières années)

En déposant son inscription, le candidat au cours de spécialisation précité manifeste son plein accord aux conditions de participation publiées par la FSA, et dont la teneur est la suivante :

Le Règlement des avocats spécialistes FSA publié sur [notre site internet](#) fait foi (cf. en particulier les art. 8 à 13). L'un des prérequis est de pouvoir démontrer une expérience pratique particulièrement importante dans le domaine de spécialisation en cause, soit en responsabilité civile et droit des assurances.

La preuve d'une pratique suffisante doit être apportée par la présentation de cas que l'avocat candidat a personnellement traités. Il est exigé que l'avocat présente au minimum 10 cas anonymisés de sa propre pratique. Le choix des cas doit être représentatif de l'activité professionnelle de l'avocat candidat et couvrir diverses problématiques juridiques. Ce concernant, nous vous prions de bien vouloir tenir compte des lignes directives de la commission spécialisée de RC et droit des assurances. Le formulaire correspondant des cas est disponible sur le site Internet de la FSA. La présentation des affaires constitue l'un des critères déterminants pour l'admission au cours de spécialisation.

Le nombre de participants est limité à 25 personnes par cours.

Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 13'500. Ce montant couvre les frais administratifs, les honoraires des conférenciers, la documentation du cours, les collations et la taxe d'examen. Pour les membres de la FSA, s'ajoute à ces frais un émolument de CHF 1'300 pour la participation au colloque final et la délivrance du titre **d'avocat spécialiste FSA**. Les frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que les repas sont à la charge des participants. Le montant de CHF 13'500 doit être versé sur le compte indiqué dans les 30 jours qui suivent la décision d'admission.

Si le participant ne se désiste pas par écrit dans les 10 jours qui suivent la notification de la décision d'admission et qu'aucune personne n'est admise à le remplacer, les frais du cours seront intégralement dus, sans possibilité de les compenser par un autre cours. Dans tous les cas, un montant de CHF 1'000 sera dû à titre de participation aux frais de la procédure d'admission.

Si le nombre de participants est insuffisant, la direction du cours se réserve le droit d'annuler le cours de spécialisation. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

La réglementation publiée sur [notre site internet](#) fixe le sort des absences. Le respect de cette réglementation constitue l'une des conditions pour être admis à l'examen écrit final.

Le titre d'avocat spécialiste FSA ne peut être porté que si toutes les conditions du Règlement des avocats spécialistes FSA sont remplies.

La personne inscrite approuve les présentes conditions de participation.

Lieu, date

Signature

Annexes :

Formulaire "Description de cas" (au moins 10)

Attestation de l'autorité de surveillance concernant les dernières 5 années

Prière d'envoyer l'inscription par email à l'adresse suivante :

Jade.Avolio@unifr.ch